

Année scolaire 2024 – 2025

Nom et prénom de l'enfant.....Classe fréquentée :

Je soussigné(e), M Mme , père, mère, représentant légal, a demandé la mise en place d'un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** pour mon enfant à partir de la prescription médicale du :

Nom du médecin de l'enfant : N° de tél :

Réservé à l'administration :

Emplacement de la trousse d'urgence

Type de PAI :

Allergies alimentaires :

Précisez les allergènes

.....

Traces autorisées

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Mettre le détail des aliments et non un groupe d'aliments - Pour certaines allergies, merci de préciser : exemple kiwi - Allergie au fruit ou à la peau

Autres

Précisez

.....

Vous devez fournir le goûter de votre enfant, à défaut un fruit lui sera distribué.

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS PRESENTANT D'ALLERGIES ALIMENTAIRES PROCÉDURE DU PANIER REPAS DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE</p>
--

Tout enfant suivant un régime alimentaire particulier pour cause d'allergie ou intolérance alimentaire, défini dans le Projet d'Accueil Individualisé, sera admis au restaurant scolaire sous réserve de l'application de ce protocole.

1. PRINCIPES

Le présent protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs : le choc anaphylactique (réaction allergique grave) ou la toxi-infection alimentaire.

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations répondent à trois principes généraux dont le respect est indispensable : la sécurité, l'identification et la réfrigération.

A – LA SECURITE

Une pluri-responsabilité : la famille, la collectivité territoriale.

Sur les menus, il est détaillé avec les informations dont on a connaissance, la présence d'allergènes « cachés » ou de traces d'allergènes.

L'apport du panier repas est de la responsabilité de la famille au vu des menus accessibles sur le portail famille.

- Les jours où des allergènes « cachés » sont présents dans le menu = Panier repas à fournir
- Les jours où des traces d'allergènes sont présentes dans le menu = Panier repas à fournir si l'enfant réagit aux traces
- Les jours où un aliment non caché est un allergène pour votre enfant = Panier repas à fournir
- Les jours où il n'y a pas de notification et que votre enfant n'a pas de réactions allergiques aux aliments proposés = L'enfant pourra manger le repas proposé par la restauration scolaire hormis certaines sauces d'accompagnement ; de nombreuses sauces d'accompagnement contenant aujourd'hui des allergènes ou traces d'allergènes
- Si PAI mairie non mis à jour en septembre de la nouvelle année scolaire = Panier repas à fournir tous les jours jusqu'à réception du nouveau PAI.
- En cas de non-délivrance du protocole signé, le panier repas est à fournir par la famille chaque jour.

La famille peut également faire le choix d'apporter systématiquement un panier repas

Lorsque la famille fait le choix d'apporter le panier repas, elle s'engage à fournir :

- La totalité des composants du repas
- Une fiche « menu »
- Les boîtes destinées à contenir les aliments
- Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble

B – L'IDENTIFICATION

Afin d'assurer une parfaite sécurité et d'éviter toute erreur ou substitution, seront identifiés au nom de l'enfant et de sa classe les éléments suivants :

- Le contenant unique (glacière ou sac isotherme) destiné à l'ensemble des composants du repas.
- Toutes les boîtes comprenant éventuellement des indications de réchauffage.
- La fiche « menu » rédigée par les parents définissant les aliments présents dans le panier repas ainsi que la mise en œuvre du déroulement du repas (aliments à réchauffer...).

C – LA RÉFRIGERATION et TRANSPORT

Dès leur fabrication (ou achat), les aliments du panier repas seront conservés sous régime du froid.

Au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif de 0° à + 3°C (tolérance à + 6 ° C), type glacière avec accumulateur de froid ou sac isotherme.

Dès l'arrivée, la glacière ou le sac isotherme confié à un agent, sera stocké dans un réfrigérateur prévu à cet effet.

Dans le souci de préserver la salubrité et la sécurité des aliments, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation.

2.MODALITES PRATIQUES POUR LA SECURITE DES ALIMENTS

Préparation du repas par la famille

Les contenants fournis par la famille identifiés au nom de l'enfant et de sa classe doivent être propres et nettoyés quotidiennement.

Un contenant unique

Toutes les boîtes contenant les aliments sont rassemblées dans un seul contenant hermétique (glacière ou sac isotherme propre et nettoyé quotidiennement).

Dès leur préparation, les composants du repas sont placés **dans les boîtes hermétiques supportant un réchauffage au four micro-ondes.**

Stockage du repas des temps scolaires

Pour les enfants de l'école Notre-Dame, les parents doivent déposer le repas au restaurant scolaire à partir de 7h45. Si l'enfant est déposé à l'école entre 7h30 et 7h45, le repas est à déposer à l'école G. Martinais. Un animateur se chargera ensuite du transport vers le restaurant scolaire.

Pour les enfants de l'école Georges Martinais, les parents doivent déposer le repas au restaurant scolaire ou à l'école de leur enfant. Un animateur se chargera également du transport vers le restaurant scolaire.

Stockage du repas les mercredis et pendant les vacances scolaires

Pour tous les enfants, les parents doivent déposer le repas à l'accueil de loisirs.

Le responsable de l'office du restaurant scolaire ou du service périscolaire

- Réceptionne la glacière remise le matin par la famille ou l'enfant.
- Place dans un réfrigérateur l'ensemble de la glacière ou du petit sac isotherme contenant les aliments à réception du panier repas.

Consommation du repas

Un agent de restauration est chargé de récupérer le repas et de le remettre à température.

La boîte et le couvercle seront placés dans le four micro-ondes (**sans transvasement**) ; **il faut donc prévoir des contenants avec couvercle allant au micro-onde.**

L'enfant ne consommera que la prestation fournie par la famille (vérifiée à l'aide de la fiche menu), à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde, etc...). L'eau sera fournie par le restaurant scolaire. Les agents sont chargés de porter une attention particulière à l'enfant.

Retour

Après le repas, l'agent de restauration range les boîtes non nettoyées dans la glacière ou le sac isotherme prévu à cet usage ; le tout sera remis à l'enfant.

3.RESPONSABILITÉS

Responsabilités

La Commune de La Chapelle-des-Fougeretz est responsable de la bonne application de ce protocole.

Le panier repas remis par la famille oblige une attention particulière du personnel de service et d'encadrement lors des manipulations dans le cadre de la restauration collective.

Les familles doivent prendre connaissance des menus sur le portail famille et inscrire leur enfant en fonction des allergènes.

Pour les inscriptions sur le portail famille, 2 options possibles :

- Repas (Repas préparé par le restaurant scolaire)
- Panier repas (Repas fourni par la famille)

Si non délivrance du panier repas, les familles considèrent que l'enfant peut manger l'intégralité du menu préparé par les cuisiniers.

Une exception sera faite concernant l'allergie au kiwi. Cet aliment n'étant pas identifié sur le menu, par conséquent, l'enfant pourra manger le repas fourni par le restaurant scolaire à l'exception du kiwi.

En cas de changement de menu tardif, la collectivité se réserve le droit de modifier le repas et en avertira les familles. Si l'information vers la collectivité arrive trop tardivement, elle s'engage à fournir un repas de substitution sans allergène à votre enfant.

Rôle du référent du restaurant scolaire

Il détient une copie du PAI mairie.

Il s'assure de la bonne application de la procédure de mise à disposition du repas à l'enfant.

Rôles du référent du site périscolaire et des agents de surveillance des restaurants scolaires

Le référent du site périscolaire est responsable du bon déroulement du temps du midi.

Ce document sera transmis au responsable de cuisine, au coordinateur, au responsable de la salle de restauration ainsi qu'aux personnels prenant en charge votre enfant. Ainsi, ils seront informés des signes d'appels (symptômes de la pathologie), ont connaissance du PAI (régime alimentaire...), du lieu de stockage de la trousse des médicaments (identifiée au nom de l'enfant) et de leurs utilisations et des mesures à prendre en cas d'urgence.

Les agents de surveillance ont pour mission de veiller à la bonne application de la procédure pendant le temps du repas sous la responsabilité du responsable périscolaire.

En cas d'ingestion accidentelle d'un allergène ou de symptômes pouvant faire penser à l'ingestion d'un allergène : appeler **le 15**

Personnes responsables des soins d'urgence : Responsables des structures et animateurs

→ Je joins une photo d'identité pour l'identification de mon enfant – par mail à l'adresse suivante :

animation@lachapelledesfougeretz.fr

→ J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnes en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires : restauration, garderies communales et accueils de loisirs.

→ J'autorise et demande aux agents référents de pratiquer les gestes prévus dans le(s) document(s) joint(s) en annexe (ordonnance médicale, consignes pour injection, ...) et d'administrer les traitements médicaux si besoin.

→ Je renouvelle ma demande de PAI chaque année en septembre et je demande un rendez-vous auprès des encadrants pour un rappel sur les symptômes et les conduites à tenir en cas d'apparition de symptômes.

→ Je m'engage à transmettre toute mise à jour de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention et à m'assurer de la bonne composition de la trousse d'urgence (respect de la date de péremption des médicaments, ...).

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes.

La famille s'engage à mettre à jour les documents auprès du service Enfance Jeunesse en cas d'évolution des allergies en cours d'année. Le coordinateur s'engage à relayer ses informations aux personnes référentes sur site.

Date et signature du représentant légal

Date et signature du Maire ou de son représentant